

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |



L'ABBE JOSEPH-MARIE MORIN

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME SEPTEMBRE 1897 9ÈME LIVRAISON

ST-FRANÇOIS DE SALES DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

Le 15 décembre 1653, le gouverneur de Lauzon concédait à Jean Bourdon " l'estendue de terre qui se rencontre sur le fleuve Saint-Laurens du costé au nord depuis les bornes de la concession de l'abbé de Lauzon jusques à celles du sieur des Chastelets." Bourdon donna à sa concession le nom de Dombourg.

Le village de la Pointe-aux-Trembles est situé sur une pointe qui s'avance assez profondément dans le fleuve Saint-Laurent. Cette pointe, à cause des peupliers qui la couvraient, fut nommée Pointe-aux-Trembles, et bientôt ce nom supplanta celui de Neuville qui lui-même avait remplacé celui de Dombourg.

On ne connaît pas d'une façon exacte la date de la construction de la première chapelle de la Pointe-aux-Trembles. Elle était couverte en chaume.

Cette chapelle fut remplacée en 1697 par une église en pierre.

Le temple actuel a été construit en 1845. Lors de sa construction les paroissiens refusèrent de laisser abattre le chœur de la vieille église auquel ils tenaient beaucoup à cause de sa beauté. C'est pour cette raison qu'il fait avec l'église un angle si ostensible.

Les curés de la Pointe-aux-Trembles ont été MM. G. Morin, 1679 ; J. Basset, 1680-1681 ; J. Pinguet, 1681-1685 ; P. Hazeur de Lorme, 1716-1725 ; R. Dumont, 1725-1746 ; E. Chartier de Lotbinière, 1746-1777 ; C.-F. Bailly de Messein, 1777-1794 ; J.-C. Poulin-Cressé de Courval, 1794-1846 ; E. Parant, 1846-1877 ; M. Rousseau, 1877-1890 ; A. Boucher, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

DUBUVON ou DUBURON ?

Dans sa livraison du 24 juillet, la *Semaine Religieuse de Québec* donne, à la page 766, le nom d'un père récollet—le P. Dubuvon—qui aurait été aumônier du fort Jacques-Cartier à l'époque de la conquête. Le rédacteur de la *Semaine Religieuse* fait remarquer, avec raison, que ce nom n'est pas dans le *Répertoire du clergé canadien*. Je crois que l'auteur de l'*Histoire de la paroisse du Cap-Santé* a fait erreur, et qu'il a lu *Dubuvon* là où il y avait *Duburon*. Deux frères de ce nom, Etienne-Joseph (1) et François (2), tous deux prêtres, le premier récollet, le second séculier, ont fait partie de notre clergé. Ils étaient fils de Jean-Joseph Féré Du Buron (3), mort lieutenant dans les troupes du roi. Disons tout de suite que François, prêtre vénérable par son humilité, est mort curé de Varennes en 1801, après cinquante et un ans de sacerdoce. Il avait refusé d'être vicaire-général. A cette occasion, le secrétaire de l'évêque de Québec—le jeune abbé Plessis—lui écrivit cette belle lettre que Mgr Tanguay a publiée dans son *Répertoire* d'après les manuscrits du commandeur Viger. Quant à Etienne-Joseph, il entra

(1) Le *Répertoire* met *Joseph-Etienne*, et le *Dictionnaire Généalogique*, 4e volume, article FERAY, *Etienne-Joseph*.

(2) Je crois qu'il y a lieu de corriger une erreur du *Dictionnaire*. Deux frères Du Buron ont porté le nom de *François*. Le premier, né en 1723 et le second en 1727. L'un des deux mourut en 1732. Lequel ? Mgr Tanguay dit que c'est le second, qui aurait eu alors au plus 5 ans. D'après les notes de sir Louis-Hyppolite Lafontaine, l'acte de sépulture — 22 juillet 1732 — indique que l'enfant était âgé de 10 ans, et, d'un autre côté, l'acte de sépulture de M. François Du Buron, curé de Varennes, 13 novembre 1801, dit que ce dernier était âgé de 75 ans. En effet, François né le 28 octobre 1727 aurait été, à cette date, dans sa 75e année. D'où je conclus que c'est le second *François* qui a survécu au premier.

(3) On trouve *Feray*, *Ferret*, *Ferré*, *Féré*. Les deux frères ont invariablement écrit *Féré*. Quant à *Du Buron*, Joseph-Etienne signait en un seul mot *Duburon*, et François en deux mots *Du Buron*.

chez les Récollets et fut connu plus tard sous le nom de *Père Alexis*. Il a été tour à tour aumônier dans les régiments français et desservant ou curé de paroisse. C'est comme aumônier qu'il séjourne au fort Saint-Frédéric de 1743 à 1746. Je ne serais donc pas surpris de le voir en cette qualité au fort Jacques-Cartier. Son nom s'est conservé longtemps dans les familles dont les membres avaient porté les armes pendant la guerre de la conquête. Dans ma jeunesse, j'ai entendu raconter de lui plus d'une anecdote dont les détails sont maintenant assez confus dans ma mémoire. La tradition le représentait comme le type de la bonne humeur, du sans gêne et de l'intrépidité. Il paraît qu'après 1760 il sut aussi s'arranger très bien avec les officiers de l'armée anglaise. Il n'y a, en cela, rien de surprenant : fils d'un officier qui s'était élevé par son mérite, il avait probablement, de bonne heure, respiré l'odeur de la poudre ; il avait certainement été témoin des joyeux ébats des compagnons d'armes de son père dans les court instants de répit que la guerre laissa à nos ancêtres, avant la lutte suprême de 1756. Il devait donc trouver un charme particulier dans la société des militaires.

L'abbé H.-A. VERREAU

ELEAZAR WILLIAMS

Eleazar Williams, le prétendu Louis XVII, n'a jamais été étudié sérieusement jusqu'à ces dernières années. Il a, de son vivant, joué avec assez peu de succès, un rôle idiot, mais l'imagination populaire a brodé mille contes à-dessus par la suite. Sa famille habitait le Massachusetts depuis 1637. Son nom à lui était Eleazar Williams et, comme ses parents, il avait le goût de la prédication religieuse.

Mon ami William Ward Wight, de Milwaukee, s'est donné la peine de rassembler tout ce qui concerne le personnage en question et il en fait un imposteur maladroit qui a exploité l'ignorance des classes à demi civilisées avec lesquelles il vivait. Il a sans cesse changé de campement, depuis le Bas-Canada jusqu'au Wisconsin. Il n'a pu fournir à aucun homme instruit une explication un peu sensée de ses origines. Son principal tour consistait à débiter une histoire aux rédacteurs des journaux qu'il rencontrait, étant bien sûr qu'elle s'ébruiterait.

BENJAMIN SULTE

LES TROUBLES DE L'ÉGLISE DU CANADA EN 1728

SECOND CHANT

Bientôt la Renommée à cent bouches ouvertes
Envoie par tout Québec des messagers alertes
Secrètement gagés pour prévenir les cœurs,
Annoncer fièrement la gloire des vainqueurs.
Le chapitre surpris en apprend la nouvelle
Chaque communauté prend part à la querelle
Le conseil se divise et ceux-là sont Dupuy
Qui craignent son pouvoir ou cherchent son appuy.
Les autres du chapitre en mains prendront la cause
Mais on craint l'intendant et personne ne l'ose.
Aux ordres de Boulard, l'hôpital se roidit ;
Lachasse, *ipso facto*, tombe dans l'interdit.
Jamais dans des nonnains on ne vit tant d'audace.
Cependant à ces maux les Récollets font face,
Les Jésuites douteux trament secrètement
Et le public enfin se met en mouvement.
Tout conspire à la guerre et chacun s'y prépare,
Partout on prend parti, partout on se déclare,
On menace, on punit, mais la Religion
Couvre les intérêts de chaque faction
Tel qu'un feu qu'on agite en jette plus de flammes.
Le zèle des dévots s'irrite dans leurs âmes
L'archidiacre orgueilleux de son heureux succès
Veut en dépit des lois faire crever l'abcès
Et du juste choix fait de Boulard pour vicaire
Porte au conseil sa plainte et poursuit sa carrière :
" Vous savez, leur dit-il, que de M. de Mornay (1)
Coadjuteur absent, je suis vicaire né
Et vous ne donnez pas sans doute dans le piège
De croire aveuglément la vacance du siège,
L'absence du doyen me met dans tous ses droits,
Au chapitre assemblé j'ai la première voix ;
Si pour m'en faire craindre il me manque une mitre
Il faut s'en prendre au ciel qui seul en est l'arbitre
Mais des biens de l'Église autorisé tuteur
J'en suis sans contredit le seul dépositaire
.....(2)

(1) Mgr Louis-François Duplessis de Mornay, troisième évêque de Québec.

(2) Il manque un vers dans le manuscrit.

Aujourd'hui cependant un Boulard en dispose.
Il casse, il établit, il fait des mandements,
Et ce clergé soumis reçoit ses règlements,
Plaise donc, Messeigneurs, plaise à vos Seigneuries,
Au milieu des écueils dans l'équité nourries,
Dont le profond savoir rend ce pays heureux,
Entre Boulard et nous ordonner qui des deux,
Par puissance ou par droit doit gouverner l'Eglise
Cependant songez bien que Dupuy m'autorise."

Il dit et sur le champ, une confuse voix
Pour rendre un seul arrêt en rend trente à la fois
Anéantit Boulard, exalte Lotbinière,
Et sur tout le clergé le nomme grand vicaire.
Sitôt une ordonnance affichée en placard
A quiconque défend de connaître Boulard
Et tout contrevenant de l'Eglise rejette.
Puis Lachasse applaudit et l'Hôpital caquette.
Mais cet anti-vicaire armé de faux pouvoirs
De son clergé rétif quête en vain des devoirs,
Quoique doux, obligeant dans toutes ses missives,
Pas un ne lui répond que par des négatives.
Belmont (1) à Montréal en reçoit des premiers.
Ce grand homme de Dieu chargé de ses lauriers
Loin de livrer son cœur à toutes ses avances,
De ces troubles nouveaux prévoit les conséquences
Et découvrant l'erreur à sa communauté
Par le parti qu'il prend la met en sûreté.
C'est ainsi qu'autrefois par la voix des prophètes
Dieu découvrit aux siens ses volontés secrètes
Et que par leurs avis la tribu de Juda
Triompha d'Israël lorsqu'il se déborda.
Le Normant et Lescouat, Ulric, Courtois et Chêze (2)
Convoquent les curés de tout le diocèse.
Le saint homme y préside et veut que chacun d'eux
Ecrive ce qu'il pense et que rien de douteux
Couché sur le papier n'augmente le désordre
Et ne donne à l'erreur occasion de mordre.
Tout le monde obéit : Rebuffe et Thomassin

(1) François Vachon de Belmont, supérieur du séminaire de Montréal.

(2) Louis Normant de Féradon, Jean Gabriel LePape de Lescouat, Paul Armand Ulrique, Maurice Courtois, François Chêze, tousulpiciens.

Melchior et Fevret, Gonzalès et Choppin (1)
D'autres auteurs encore de la même volée
Se vinrent présenter à la noble assemblée.
On lit, on se consulte, on écrit et bientôt
On voit les sentiments expliqués par ces mots :
" Le chapitre est en droit d'élire un grand vicaire,
Par la mort de l'évêque il est dépositaire
Des droits épiscopaux, et le siège est vacant,
Quand le coadjuteur en ce cas est absent,
Qu'au chapitre il n'a point notifié ses bulles
Ni pris possession dans l'ordre des formules,
Ainsi nous concluons tous unanimement
Pour le choix de Boulard fait canoniquement."
Ce mandement est lu le lendemain en chaire
Le peuple en bat des mains autour du Séminaire
Et rend grâces à Dieu dont l'extrême bonté
Au parti le plus saint soumet leur volonté.
La discorde qui voit que tout change de face,
Quitte le Montréal, gémît, gronde et menace,
Maudit le Séminaire et son peu de respect
S'élève dans les airs et revole à Québec.
On dit qu'en arrivant la déesse troublée
Pour la première fois vit sa rage ébranlée.
Il est vrai que la paix dans son éloignement
Avait porté les cœurs à l'accommodement
Ainsi sentant manquer son poison et ses armes
Elle fut aux enfers chercher de nouveaux charmes.
Vers l'endroit où le fleuve après bien des travaux
A celles de la mer vient réunir ses eaux,
On voit sous des rochers quelques cavernes sombres
Qu'on croit des naufragés la demeure des ombres.
Les tigres ni les ours n'osent en approcher
Et Nyctimène (2) seule a droit de s'y cacher.
Le sauvage chasseur craint l'air qui l'environne
Et le vieux nautonnier soutient qu'il empoisonne.
C'est par là qu'en courroux fondant du haut des airs
La discorde s'ouvrit le chemin des enfers.
Cerbère (3) l'aperçoit, pousse des cris de rage
Sans oser toutefois lui fermer le passage
Titye (4) en la voyant sent augmenter ses maux

(1) Auteurs de droit du dix-septième siècle.

(2) Nyctimène fut métamorphosé en hibou.

(3) Chien qui gardait la porte des enfers.

(4) Titye avait le foie continuellement dévoré par un vautour.

Et Tantale (1) atterré croit voir tarir ses eaux,
Yxion (2) effrayé s'agite sur sa roue
Et Sisyphe (3) en grondant sur son rocher s'emoue,
On voit à ses côtés la tristesse et l'horreur
Le désespoir, l'orgueil, le dépit, la fureur
Se rangeant à l'envi peignent sa chevelure,
Les serpents les plus vifs entourent sa coiffure,
Et travaillant ensuite à former des poisons
Apportent des transports, des rages, des soupçons,
Des larmes, des soupirs, de la douleur aiguë
Et font bouillir le tout avec de la ciguë.
L'écume du dragon mêlée avec le sang
Entre tous les poisons se place au premier rang
Et lorsque tout fut prêt, cette horrible déesse,
De Québec prend la route, arrive, fend la presse,
Revoit son cher Dupuis que son absence abat,
L'embrasse, le caresse et l'âme au combat.
Elle ne voulait plus avoir d'autre demeure.
Elle entre dans son sein et lui parle à toute heure.
Lachasse, l'archidiacre apprennent son retour
Par leurs empressements marquèrent leur amour.
Lui firent le serment que contre tous, fidèles,
Leur zèle soutiendrait l'honneur de ses querelles.
Ainsi ces trois guerriers pleins d'intrépidité
Marchent d'un pas hardi vers l'immortalité.
L'un contre l'équité forme son entreprise,
L'autre contre la foi que l'on doit à l'Eglise,
L'un porte aux saints décrets le dernier coup de mort,
L'autre par la vertu d'un dangereux effort,
Détruit la charité, se soumet l'innocence,
Fait régner le scrupule avec la défiance.
Par un nouvel arrêt Dupuis fait une loi
Et quiconque y résiste est ennemi du Roi
Il veut que tout Chrétien à qui la foi dans l'âme
A mis pour son salut une sincère flamme
Par sa commission témoigne au Créateur
Qu'il croit de cet arrêt le saint Esprit autheur.
Condamne de Boulard le pouvoir chimérique
Et traite le clergé d'insensé, d'hérétique
Et sa profane main s'étendant sur l'autel

(1) Plongé dans un fleuve, Tantale ne pouvait y éteindre sa soif dévorante.

(2) Ixion était attaché avec des serpents à une roue qui tournait sans cesse.

(3) Sisyphe condamné à rouler continuellement une grosse pierre ronde du bas au haut d'une montagne.

Menace de saisir au moins le temporel.
Dans l'hôpital logé, Lachasse continue
A tromper des nonnains la croyance ingénue.
Du pouvoir de Boulard leur fait voir les défauts
Et de la vérité fait discerner le faux,
Par de longs arguments prouve que Lotbinière
Des filèles chrétiens est légitime père,
Que lui seul de l'Eglise en sa minorité
Est le dispensateur par son autorité.
Ce captieux discours dissipe tout leur trouble
Et pour leur directeur leur tendre amour redouble
C'est par lui que le ciel leur fait voir ses desseins.
Le soin de leur salut est mis entre ses mains.
Déplaît à son pasteur, c'est déplaire à Dieu même
Et prononcer " Boulard " c'est vomir un blasphème.
On conte cependant que parmi ce troupeau,
Certaine qui trouvait ce système nouveau
Et qui pour en juger se méfiait de sa science.
Voulant mettre à couvert sa douteuse conscience
Informa ses parents avec fidélité
Du schisme répandu dans sa communauté
Découvrit ses soupçons, communiqua ses doutes,
Et leur dit le danger qui les menaçait toutes
Tant que par leur réponse ayant connu l'erreur
Son cœur en fut saisi d'une sainte terreur
Elle en perd le repos, nuit et jour prie et veille
Et croit toujours avoir le diable à son oreille ;
Lasse enfin de souffrir dans ce rude travail,
Elle écrit à Boulard et lui fait le détail
Du parti que ses sœurs ont pris avec Lachasse
Lui dit que n'étant pas de la première classe
Elle n'a pas osé sur tous ces mouvements
Déclarer qu'à lui seul quels sont ses sentiments.
Et le conjure enfin dans le mal qui la presse,
Lui-même de nommer quelqu'un qui la confesse.
Boulard des ans duquel la sagesse est le fruit
Apprend ces mouvements et n'en fait aucun bruit
Lui nomme un confesseur... Mais par quelle aventure
Quand ce cœur innocent sortit de sa torture
Cette lettre fut-elle apportée au couvent ?
Muse, répondez-moi... " Je ne sais pas comment,
Mais je sais que les fouets, les rudes disciplines,
Sur son corps délicat pendant plusieurs matines,
Lui firent à loisir expier son péché."
Ce châtement cruel ne peut être caché
Le peuple s'en irrite et le nomme supplice
Tout le monde à Boulard en demande justice

Jure de se venger si par un prompt secours
De ce schisme naissant il n'arrête le cours.
Alors Boulard, contraint, interdit le Jésuite,
Démet la Supérieure..... et quelle en fut la suite ?
Dupuis penses-tu bien que par de tels projets
Tu vas livrer ton âme aux plus cuisants regrets ?
Ce fougueux intendant engage Lotbinière
A lever l'interdit ; ils forcent la barrière
Et tous deux en champ clos invitent au combat
Quiconque a déjà pris parti dans ce débat.
Ainsi de toutes parts on vit briller les armes
Ce n'est que trouble, erreur, confusion, alarmes.
Dans ses opinions, Dupuis passionné
Montre à ceux qu'il rencontre un visage effaré,
Tient toujours pour pouvoir son autorité prête
Et prenant par le bras le passant qu'il arrête :
Quel parti prenez-vous ?—Moi ?—Vous. Point de raison ;
Nommez ou sur le champ, je vous traîne en prison.
La candeur et la paix voyant fondre l'orage
Le laissèrent en proie aux fureurs de la rage,
Rien ne le retient plus, la noble probité
Fidèle, en sa retraite, a suivi l'équité.
Et sa faible raison à lui parler timide
Le voit sans l'éclairer prendre l'erreur pour guide.
Ensuite on vit rouler une foule d'arrêts,
Acte de comparaître, ordonnances, décrets,
Billets calomnieux et remplis d'invectives
Sans adresse, sans nom et réponses plus vives
Le saint et le sorcier sont mis au même rang.
Et pour mieux embrouiller ce fameux différend
Le Conseil, de Boulard, fait rechercher la vie
Et contre son honneur fait attester l'envie.
Approchez-vous d'ici vous de qui la vertu
Contre la calomnie a toujours combattu.
Voyez Valérien (1) invoquer Dieu en chaire
A venger le saint homme, inviter son tonnerre,
Confondre le mensonge et de la vérité
Prendre à témoin le ciel dont il est écouté.
Il n'en reste pas là, cité devant les juges
Ce bon frère mineur sans chercher de refuges,
Son sermon à la main se présente à leurs yeux,
Défend, soutient, prouve et sort victorieux.

(1) Le R. P. Valérien Gauvin, récollet, ayant déclaré, dans un sermon prononcé à la cathédrale que, c'était M. Boullard qui possédait toute l'autorité diocésaine fut blâmé par le Conseil Supérieur.

La discorde en frémit et se trouvant moins forte
Maudit cent fois le frère et toute sa cohorte.
Cependant de Boulard, Dupuis fait le procès,
Le peuple révolté veut brûler le Palais,
Pour sauver son pasteur il n'est rien qu'il n'affronte
Autour de sa maison il veille, il en rend compte.
Personne de suspect ne peut en approcher,
Les sergents par la ville à peine osent marcher
Des huissiers du Conseil la troupe fugitive
N'ose aller au Palais, fait le tour de la rive.
A ces extrémités l'illustre Beauharnois (1)
Qui tient son œil d'amour sur l'église aux abois,
Par de sages discours, prévient, conseille, presse
Auprès des deux partis par bonté s'intéresse
Mais Dupuis qui concourt à son malheureux sort
Veut que l'une des deux : la victoire ou la mort.
Dans ses fougueux desseins il ne peut se contraindre
Et la paix, à tout prix, est seul ce qu'il peut craindre.
Beauharnois qui le sait veut encore prolonger
Mais le ciel en courroux le presse à l'en venger
Il cède et sur Dupuis laisse tomber la foudre,
Le terrasse, l'écrase et le réduit en poudre.

L'abbé ETIENNE MARCHAND

(1) Charles de Beauharnois, gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle France.

LE CURÉ MORIN

M. Joseph-Marie Morin, curé de Sainte-Anne de la Pérade au commencement du siècle, n'était pas beaucoup voyageur. Pendant ses quatre-vingt-sept années d'existence il ne trouva pas le temps d'aller à Montréal une seule fois ; il descendit à Québec en deux ou trois occasions et son unique voyage à Trois-Rivières est resté légendaire.

L'évêque de Québec l'avait nommé confesseur extraordinaire des Ursulines de cette ville. Il se récria mais l'évêque tint bon et il fut forcé de s'exécuter. Un jour donc, il s'embarque dans son canot et remonte le fleuve. Arrivé à Trois-Rivières, il tire son embarcation sur la grève, en face du monastère, puis il entre par l'hôpital et se fait conduire à la sacristie. Là, sans prévenir personne, il se met au confessionnal. Aucune pénitente ne se montrant, il se retire.

De retour chez lui, il écrivit à son évêque qu'il s'était rendu au monastère des Ursulines et que personne ne s'était présenté au confessionnal. On peut croire sans peine que l'évêque de Québec le dispensa d'une seconde tentative.

P. G. R.

RÉPONSES

Le comte de la Galissonnière et la Nouvelle-France. (II, XII, 259.)—De tous les nobles personnages envoyés par les rois de France pour administrer leur colonie du Canada celui qui se donna le plus de peine pour faire connaître dans la mère patrie les ressources de notre pays fut, malheureusement pour nous, celui qui resta le moins longtemps ici. Nous voulons parler du comte de la Galissonnière. Ce savant, ce marin expérimenté, qui n'avait pas même la qualité de gouverneur puisqu'il remplaçait temporairement le marquis de la Jonquière prisonnier des Anglais, se dévoua corps et âme pendant ses deux années d'administration pour la prospérité de notre pays. Il est même à peu près certain que si ses sages conseils avaient été suivis par le gouvernement français la colonie aurait été sauvée.

Le comte de la Galissonnière avait fait dresser par Jean-François Gauthier, médecin du roi à Québec, une liste des arbres et des plantes de l'Amérique du Nord qui méritent les honneurs de la collection et de la culture à cause de leurs propriétés utiles. On conseillait dans ce document de recueillir avec soin toutes sortes de graines et de racines. On y demandait des échantillons de tous les minéraux, et une liste y était donnée de toutes les localités de la colonie où l'on avait trouvé quelque pierre ou minerai utile ou digne de remarque. La manière de faire des observations et des collections de curiosités dans le règne animal y était aussi enseignée. A ces recommandations, on ajoutait celle de s'enquérir, par tous les moyens possibles, de l'usage que les Indiens faisaient de certaines productions de la nature, plantes ou minéraux.

Le comte de la Galissonnière avait commandé plusieurs copies de ce mémoire qu'il avait fait envoyer aux officiers des différents forts et aux savants qui voyageaient dans le pays.

Kalm, arrivant dans notre pays en 1749, prit communication d'un de ces mémoires qui était entre les mains de M. de Lusignan, commandant du fort Saint-Frédéric.

Nous croyons qu'il n'existe aujourd'hui aucune copie du mémoire du comte de la Galissonnière.

P. G. R.

Les mots sauvages employés au Canada. (III, III, 298.)—On demande si les Canadiens-Français font usage de mots empruntés aux langues des aborigènes du Canada. N'ayant pas étudié ce sujet, je me borne à dresser une liste des expressions que j'ai souvent entendues dans la bouche de nos compatriotes du district des Trois-Rivières, et je la soumets dans l'espoir qu'on la complètera :

Matachias : Rassades ou broderies ; *Micouane* : Cuillère de bois ; *Mitasses* : Espèce de guêtres ou bas ornements qui montent jusqu'aux genoux ; *Ouragan* : Cassot d'écorce ; *Pichou* : Un être

laid, difforme ; *Picouille* : Maigre à l'excès, décharné ; *Papois* : Ecorces et feuilles broyées que l'on fume en guise de tabac ; *Sacca-comi* : Plante de la hauteur du " petit tabac ". Les Sauvages la fumaient avant la découverte du pays ; *Sacaqua* : Faire des huées, du vacarme, des cris nombreux ; *Sagamité* : Bouillie de farine de blé d'Inde ; *Tabagane* : Traineau sans lisses, fait d'une mince planche de bois recourbée par un bout.

Si je ne me trompe, tous ces mots sont algonquins, et ce n'est pas étonnant puisque le district des Trois-Rivières a toujours compté nombre d'Algonquins parmi ses résidents, mais jamais de Hurons ni d'Iroquois. Les Abénakis datent, dans ces endroits, de l'année 1700, et comme ils sont fixés à Bécancour et à Saint-François-du-Lac uniquement, leur influence ne s'est pas fait sentir dans le langage de la rive nord du Saint-Laurent, " pays qui m'a donné le jour ". J'invite les gens du sud du fleuve à recueillir les mots abénakis adoptés par les Canadiens-Français, si toutefois il y en a.

BENJAMIN SULTÉ

Le fils du gouverneur de Frontenac. (III, III, 300.)—Nous ne pouvons savoir au juste dans quelle occasion le fils du comte de Frontenac perdit la vie.

Le duc de Saint-Simon nous dit bien dans ses *Mémoires* que le fils de Frontenac avait été tué mais il nous laisse ignorer de quelle façon.

S'il fallait en croire M. de La Tour, le jeune de Frontenac aurait été tué en duel. " Le P. Eustache Maupasant, raconte-t-il dans ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, était un homme à talents. M. de Laval l'avait entendu prêcher avec succès à Paris : il crut acquérir en lui un homme de mérite, et l'obtint de ses supérieurs. On le nomma commissaire (espèce de provincial). M. de Bernières l'amena, en 1673, avec plusieurs ecclésiastiques. Le gouverneur le prit pour son confesseur, et envoya aux Trois-Rivières le P. Gabriel, qui l'était auparavant. Le P. Maupasant, homme intrigant, s'attira M. de Frontenac, et mit sa faveur à profit. Ayant appris la mort de son fils, jeune officier, tué en France dans un combat singulier (circonstance qu'on ignorait sans doute au Canada), il poussa la flatterie jusqu'à prononcer son oraison funèbre dans un service solennel que son père fit faire pour lui."

D'un autre côté, le récollet Olivier Goyer prétend qu'il fut tué à la tête d'un régiment qu'il commandait au service de l'évêque de Munster, allié de la France. (*Oraison funèbre du comte de Frontenac prononcée dans l'église des Récollets de Québec, le 19 décembre 1698*).

Ajoutons que presque tous les auteurs acceptent plutôt la version du père Goyer.

P. G. R.

En Canada ou au Canada. (III, III, 335.)—Doit-on dire *en Canada* ou *au Canada* ?

La règle est simple et générale.

Si un pays ou une région porte un nom féminin, on doit se servir de la première expression : En Russie, en Chine, en Suède, en Norvège, en Allemagne, en Angleterre, en France, en Sicile, en Italie, en Turquie.

Si le nom est masculin, on dit : Au Japon, au Danemark, au Brésil, au Pérou, au Mexique, aux Etats-Unis, au Canada.

L.-J.-A. PAPINEAU

James Tanswell. (III, VI, 327.)—Dans ses *Mémoires*, M. de Gaspé cite une lettre de James Thompson, député commissaire-général, dans laquelle il est dit que : “ M. Tanswell, autrefois Jésuite, tenait une école dans l’ancien évêché, près de la porte de ville Prescott.”

L’auteur explique que : “ M. Tanswell ayant fait ses études dans un collège de Jésuites, en Europe, les Anglais croyaient qu’il avait appartenu à cet ordre éminent.” Et il ajoute : “ Il s’est marié deux fois à Québec en présence de l’église catholique.”

Le nom de James Tanswell apparaît dans les comptes publics de la province de Québec pour l’année 1794. Il recevait £100 par année du gouvernement. Il agissait aussi comme interprète dans les cours de justice à Québec. Son nom paraît encore dans les comptes publics pour l’année 1801.

Il avait eu pour prédécesseurs Patrick McClement, qui ouvrit une école à Québec le 1^{er} septembre 1765. Celui-ci fut remplacé le 24 juin 1768 par James Jackson, qui fit place, le 25 septembre 1769, à John Fraser, qui occupait encore cette charge en 1801. Le salaire de ces instituteurs n’était que de £30 par année ; ce qui me porte à croire que l’école de M. Tanswell devait être plus avancée.

F.-J. AUDET

Les frères Kirk. (III, VI, 323.)—Charlevoix représente les frères Kirk comme des calvinistes français qui s’étaient réfugiés en Angleterre pour faire la guerre à la France, leur patrie. Tous les historiens qui ont écrit après Charlevoix, — Garneau, Ferland, Faillon — ont répété la même chose, ainsi que Laverdière, dans sa *Notice biographique de Champlain*. Or les frères Kirk, loin d’être des huguenots français, des traîtres à leur patrie, étaient des anglais, appartenant à l’une des plus anciennes familles du Derbyshire, et au lieu d’être un acte de piraterie, leur expédition contre Québec était un acte de guerre autorisé par le roi, ainsi que tout cela appert par des documents qui se trouvent aux archives de Londres. Ces documents sont mentionnés par Kirk, dans son ouvrage intitulé *The first conquest of Canada*, et une partie a été

publiée par Laverdière à la suite de l'édition qu'il a faite des œuvres de Champlain.

J.-C. LANGELIER

Les compagnons de Dollard des Ormeaux. (III, VI, 330.)—Trop longtemps les noms de ces sauveurs de la patrie ont été inconnus ; il est temps qu'ils passent à la postérité. Un jour peut-être sur les rives de l'Ottawa les générations futures leur consacreront un monument ; alors elles inscriront en lettres d'or sur la pierre ou le bronze ces noms désormais immortels :

Adam des Ormeaux,

Jacques Brassier,
Jean Tavernier,
Nicolas Tillemont,
Laurent Hébert,
Alonié de Lestres,
Nicolas Josselin,
Robert Jurée,
Jacques Boisseau,

Louis Martin,
Christophe Augier,
Etienne Robin,
Jean Valets,
René Doussin,
Jean LeComte,
Simon Grenet,
François Crusson,

et les deux enfants de la forêt :

Anahotaha

Metiwemey.

L'abbé PIERRE ROUSSEAU

La messe du revenant. (III, VII, 334.)—On avait remarqué plusieurs fois, dans l'église de l'île Dupas, au milieu de la nuit, une lumière plus forte que celle donnée par la lampe ordinaire ; d'abord on en fit peu de cas ; puis, comme la lumière continuait d'apparaître toutes les nuits, on s'en émut, et on résolut d'éclaircir la chose ; on se réunit donc au nombre de quatre à cinq, pour se donner un peu de courage, et l'on s'avança sur une seule ligne vers l'église ; mais quelle ne fut pas la stupéfaction de ces hommes, lorsqu'ils virent au pied de l'autel un prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, et demeurant toujours au même lieu ! Ils n'osèrent pas entrer et s'en retournèrent, même un peu plus vite qu'ils n'étaient venus, et, de retour chez eux, ils se livrèrent à mille conjectures.

En entendant parler de ce qui se passait, un nommé Jacques Valois, plus brave que les autres, s'engagea à entrer dans l'église, pour voir de plus près ce dont il s'agissait. Un soir donc, après la veillée avec ses amis, il se rendit à l'église, fit sa prière et attendit. Vers minuit, il vit un prêtre, en soutane, sortir de la sacristie, allumer deux cierges aux extrémités de l'autel, tout préparer pour une messe, et rentrer dans le lieu d'où il venait de sortir. Quelques instants après, il l'en vit ressortir, revêtu de ses ornements, portant le calice, et monter à l'autel. Pensant bien que la messe allait avoir lieu, notre Valois se rend au pied de l'autel, sert la messe qui se dit comme à l'ordinaire, et reconduit le célébrant à la sacristie ; celui-ci, après avoir salué la croix, se tourne de son côté et lui dit :

— Depuis trois ans, je viens ici toutes les nuits, pour redire une messe que j'ai dite avec trop de précipitation pendant ma vie ; j'étais condamné à y venir jusqu'à ce que j'eusse trouvé un servent ; grâce à vous, ma pénitence est terminée, je vous remercie.

Et il disparut.

L'abbé VINCENT PLINGUET

La mort du père Lagier. (III, VII, 335.)— Dans le mois de février 1874, la neuvaine de Saint-François-Xavier avait lieu à l'Isle-Verte.

Le père Lagier, oblat de Marie Immaculée, qui prêcha alors la neuvaine dans la paroisse, possédait le don d'attirer les cœurs et de convertir les âmes. Ces apôtres ont une voix à nulles autres pareilles et leurs accents trouvent pour ainsi dire tout de suite le chemin qui mène droit au cœur de chacun de nous. Toute la paroisse suivait donc les exercices de la neuvaine avec dévotion et avec zèle, ne voulant pas perdre une seule de ces paroles tombant des lèvres du révérend père prédicateur.

Le 27 février, un vendredi au matin, le père Lagier monta lentement les marches de la chaire de vérité. Il parla comme toujours, avec grâce, avec onction, avec chaleur même et termina son sermon par un " au revoir " énergique qui plana sur la foule comme un glas funèbre. Descendu de la chaire, fatigué, le front couvert d'une sueur froide, le père Lagier alla se jeter sur son lit au presbytère, cherchant dans le sommeil un repos pour ses douleurs, le calme pour son cœur malade. Hélas ! oui, il devait y trouver le repos, mais celui de l'éternité bienheureuse.

L'heure du diner étant venu, on alla réveiller le père. Son corps avait déjà la rigidité du cadavre. Il devait être mort depuis une heure environ. On ne se figure pas l'étonnement du personnel du presbytère et la douleur et la consternation du peuple lorsqu'aux exercices de deux heures le curé Ladrière annonça la mort soudaine et foudroyante du père Lagier.

Ce fut comme un long et douloureux sanglot comprimé dans toute la nef. On y pleurait à chaudes larmes et sans respect humain, tant la douleur était sincère et vrai.

A l'Isle-Verte on a toujours conservé le souvenir vivace et poignant de cette mort subite en pleine retraite, dans un temps de pénitence et de mortification. Bien plus, les fidèles se sont disputé les lambeaux de son humble soutane et plus d'une famille montre avec orgueil un morceau du vêtement du saint oblat de Marie Immaculée mort au champ d'honneur " alors qu'il faisait la moisson dans la vigne du Seigneur. "

Cette mort eut du retentissement et fut la cause d'un bon nombre de conversions dans la paroisse.

La mort du juste est un rayonnement.

CHARLES-A. GAUVREAU

QUESTIONS

351—Peut-on me donner des renseignements sur Mlle de Saint-Vilmé, pensionnaire à l'Hôpital-Général de Québec en 1808. Était-elle française ? Est-elle morte à Québec ?

A. V.

352—On vante la fidélité des Canadiens-Français à l'Angleterre pendant la guerre de la Révolution américaine, mais n'est-il pas vrai qu'un bataillon canadien-français a combattu sous l'étendard de Washington ?

CANAD.

353—Sait-on au juste en quel endroit Dollard soutint, en 1660, son fameux combat contre les Iroquois ?

XXX

354—Les excentricités qu'on met sur le dos de lord Durham sont-elles toutes prouvées ? Si elles étaient vraies, je serais porté à croire que lorsqu'il partit du Canada la maladie l'avait rendu fou.

FEL.

355—De quelle paroisse était Joseph Dufour, membre du premier parlement de Québec ?

DÉPUTÉ

356—Est-il prouvé que Napoléon ait songé à s'emparer du Canada ?

VOLST

357—Cartier avait-il été au Brésil avant de venir découvrir le Canada ? Je sais que la chose a été affirmée, mais où sont les preuves écrites que le malouin a fait le voyage du Brésil ?

FUR.

358—Qui peut me dire l'origine du nom de l'anse qu'on appelle *Trou Saint-Patrice* sur la rive sud de l'île d'Orléans ?

NAVIG.

359—J'ai lu quelque part que pour toute réponse à la femme du patriote condamné à la potence Cardinal, qui intercédait auprès d'elle pour obtenir la grâce de son infortuné mari, lady Colborne lui offrit huit piastres. Le fait est-il bien établi ?

PAT.

360—John Lambert qui visita Québec au commencement du siècle nous parle d'une statue du général Wolfe placée dans une niche au coin d'une maison de la rue Saint-Jean. "Cet humble spécimen de la sculpture canadienne, dit le voyageur anglais, représente le général dans l'uniforme du soldat anglais, avec le fusil, le ceinturon, la boîte à cartouches et la bayonnette. Il a le chapeau tricorne et la longue redingote." Cette statue serait-elle la même que nous voyons encore aujourd'hui au-dessus de la porte du magasin qui fait le coin des rues Saint-Jean et du Palais ?

XXX